

<https://www.scubaland.fr/scubaland-world-contest-pxl-410.html>

Jeux concours photos

Jeu concours Photo Scubaland World Contest

Du 1 juillet au 28 juillet, le magasin de plongée Scubaland organise dans un premier temps un **jeu concours photos** **chasse sous-marine**. Les chasseurs sous-marins devront faire preuve d'originalité ! En effet, le thème de cette première édition est : **Un chasseur dans un lieu insolite**.

Règlement du Jeu Concours Photo Article 1 : Société organisatrice

Scubaland RCS 14-08-1987 dont le siège social est situé au 29 rue Amiral Troude, 29200 Brest organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 1 juillet 2017 09.00.00 au 28 juillet 2015 19.00.00.

Le jeu concours est intitulé : « SCUBALAND WORLD CONTEST". Cette opération est accessible via la page : facebook.com/magasin.scubaland/ ou **la page Le Petit Plongeur**

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Le jeu concours consiste à prendre une photo dans un lieu insolite avec au minimum une combinaison de chasse sous-marine et/ou un kit PMT (Palmes, Masque, Tuba) de chasse sous-marine. Vous avez la possibilité de personnaliser votre photo en utilisant un nom/un slogan ou en adressant un clin d'œil à votre marque préférée.

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique, résidant en France métropolitaine, qui désire participer gratuitement depuis la page web : facebook.com/magasin.scubaland/. La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, toutes les personnes mineures.

2.3 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.

Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

Disposer d'un compte Facebook et se connecter à l'adresse pour accéder au jeu :

facebook.com/magasin.scubaland/ . Puis, ajouter une mention « j'aime » afin de participer au concours. Prendre connaissance et accepter le règlement du jeu. Publier votre photo prise dans le cadre du concours « Scubaland World Contest » sur la page Facebook et Instagram : facebook.com/magasin.scubaland/ suivi du hashtag #ScubalandWorldContest Scubaland proposera ensuite la photo du participant dans son album Facebook nommé « Scubaland World Contest » pour la chasse sous-marine. Les photos qui bénéficieront du plus grand nombre de « J'aime » seront récompensées à l'issue du jeu. Le jeu sera organisé du 1 juillet 2017 09:00:00 au 28 juillet 2017 19:00:00. Article 4 : Sélection des gagnants

3 lots seront attribués pour les 3 photos ayant le plus de « J'aime ». Les gagnants seront désignés après **vérification de leur éligibilité au gain de la dotation** les concernant. Le participant désigné sera contacté par courrier électronique par l'Organisateur. Si le participant ne se manifeste pas dans les deux semaines suivant l'envoi de ce courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de l'Organisateur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'il ne réponde pas aux critères du présent règlement, son lot ne lui sera pas attribué. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

Article 5 : Dotations

Le Jeu est composé de 3 dotations :

Lot 1 : **Arbalète Omer Cayman HF 2 CM 100**. Valeur : 110 € Frais de transport compris en Europe. Lot 2 : **Palmes Mares Razor**. Valeur : 80 € Frais de transport compris en Europe. Lot 3 : **Kit Masque Seac Kama et Tuba Seac Jet**. Valeur : 45€ Frais de transport compris en Europe.

-Un prix bonus sera accordé à la personne qui utilisera une combinaison et/ou un kit Omer et qui additionnera le plus de « j'aime ». La personne recevra une veste Omer en taille XL. Valeur : 80 €. Frais de transport compris en Europe.

Article 6 : Acheminement des lots

Suite à leur participation en cas de gain, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots via un email dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants. **Les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale.**

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de l'organisateur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc...), ils resteront définitivement la propriété de l'organisateur.

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.

Article 7 : Limitation de responsabilité

La **participation au Jeu « Scubaland World Contest »** implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, **la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :**

de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ; de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ; de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ; de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ; des problèmes d'acheminement ; du fonctionnement de tout logiciel ; des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ; de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ; de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ; du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quelqu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à facebook.com/magasin.scubaland/ » fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du **Jeu « Scubaland World Contest »** s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook. La société Facebook ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié aux jeux concours. Pour toute question, commentaire ou plainte concernant le Jeu concours s'adresser aux organisateurs du jeux et non à Facebook. Tout contenu

soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. En outre, **le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur.** De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Scubaland ne saurait être tenue responsable d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation.

Article 8 : Disponibilité du règlement

Le règlement est disponible et consultable à titre gratuit à l'adresse suivante : Scubaland, 29 rue Amiral Troude, 29200 Brest.

Article 9 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, adresse ...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des prix. Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant l'envoi des prix. En participant au Jeu, le joueur pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique d'information de l'Organisateur. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront envoyer un courrier à l'adresse suivante : scubalandworldcontest@gmail.com

Article 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : Scubaland, 29 rue Amiral Troude 29200 Brest. Et au plus tard quatre-vingt-dix (90) jours après la date limite de participation au Jeu tel qu'indiqué au présent règlement. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée

